

Discours de la section Le Pelletier sur les décrets et la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la section Le Pelletier sur les décrets et la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 138;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13631\\_t1\\_0138\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13631_t1_0138_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ple, que l'on purge la terre des monstres qui depuis trop longtemps l'infectent de tous les crimes habituels de la tyrannie. Continuez, Législateurs, le peuple, dont vous êtes les amis, ne cesse de veiller à votre conservation; sa surveillance déjouera les complots de tous les ennemis de la République; la Convention nationale sera toujours son point de ralliement.

Vive la République, vive la Montagne ! (1).

*h*

L'ORATEUR de la sect<sup>n</sup> des Amis de la patrie,

Citoyens Législateurs,

Nous venons dans cette enceinte remercier l'éternel qui protégea les jours des défenseurs de la République; nous venons partager l'idée consolante d'un être dominateur dont vous avez décrété le culte en rendant hommage à sa divinité; nous avons senti sa puissance quand sa main protectrice détourne le coup fatal qui devait priver la France de ses législateurs dont la présence fait trembler les tyrans et leurs suppôts; nous ne vous offrirons point de gardes; l'être des êtres, l'amitié, le respect, en défendant le sanctuaire des lois, sauront en éloigner le crime et les forfaits. Quand la Montagne est le temple de l'Être Suprême, ses ennemis dans la fange, n'osent lever leurs yeux impurs sur sa cime sacrée.

Adorons la divinité, aimons la vertu. Vivent à jamais nos Législateurs, vive la République (2).

*i*

L'ORATEUR de la sect<sup>n</sup> des Lombards :

Citoyens représentants,

La section des Lombards vient vous présenter son hommage et vous offrir le tribut que vos sublimes travaux ont mérité de tout le peuple français : sa reconnaissance.

Qu'il était beau ce jour où la représentation nationale, pour établir à jamais la moralité du peuple français, et après avoir mis à l'ordre du jour toutes les vertus, a proclamé solennellement à l'univers que ce grand peuple reconnaissait l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Tous ses ennemis, les méchants en ont frémi de rage, honteux que le soleil les éclairait encore, accablés sous le poids de leur perversité, ils n'ont trouvé d'asile que dans le crime même.

Ils ont osé...

Épargnez-nous, sages Législateurs, véritables amis du peuple français et de sa gloire, épargnez nous de vous retracer ces moments d'alarme.

La Providence veillait sur la représentation nationale, elle saura préserver nos bons et fidèles amis, l'honneur de l'humanité, des trames de tous les scélérats vomis, soudoyés des repaires d'Angleterre et d'Autriche.

(1) C 306, pl. 1158, p. 20. Signé : GAUTIER (présid.), CHARLET (secrét.), DUVAL (vice-secrét.). *J. Sablier*, n° 1351.

(2) C 306, pl. 1158, p. 21. Signé : CARDOT (présid.), VALADE. *J. Sablier*, n° 1351.

Ils ne savent donc pas, ces lâches, que tous les vrais républicains français sont autant de Geoffroy, que pour arriver jusqu'à vous il faudra marcher sur nos corps qui vous serviront d'égide contre leurs poignards assassins. Qu'ils calculent, les monstres, fuyant épouvantés de ce concours, bien mérité par vous, d'amour et d'estime du peuple français qui sans cesse vous circonscrit. Qu'ils aillent dire à l'imbécile George, à son ministre Pitt, à Joseph et à leurs féroces complices. Voilà d'autres remparts que vous n'attendiez pas.

Ils périront tous nos lâches ennemis, ces féroces assassins. Les républicains français vous l'assurent.

Quant à vous, dignes représentants d'un grand peuple, continuez à fournir la carrière que vous avez si sagement parcouru jusqu'à ce jour. Les bénédictions vous couvrent et vous entourent. Jouissez de vos vertus et du bonheur que vous avez créé pour le peuple français... (1).

*j*

L'ORATEUR de la sect<sup>n</sup> Le Pelletier :

Législateurs,

C'est dans notre section qu'un crime affreux a failli d'être consommé, sur un représentant du peuple dont l'énergie révolutionnaire a provoqué la haine de l'aristocratie qui naguères dominait parmi nous. C'est lui qui depuis 1789 l'a combattue sans cesse, et nous pensions qu'elle était anéantie; mais un monstre était encore caché dans notre sein et avait échappé à notre surveillance, et cette surveillance active qui déjà a livré au glaive de la loi 93 conspirateurs; mais si nous avons eu le malheur d'avoir parmi nous l'infâme Lamiral, nous nous glorifions de posséder le brave Geoffroy dont le trait héroïque sera pour nous le signal d'un dévouement éternel à la défense de la représentation nationale. Vive la République (2).

(on applaudit)

Le PRÉSIDENT répond : « C'est dans votre section qu'avait établi son repaire le tigre altéré du sang de la représentation nationale, qui voulait enlever au peuple français deux de ses plus intrépides mandataires.

Vous rougissez d'avoir donné asyle, sans le savoir, à ce monstre, l'opprobre même du parti qui lui a mis le poignard à la main.

Votre section, citoyens, je dois vous le dire au nom du peuple, et avec toute la franchise républicaine, oui, votre section, obligée deux fois de changer de dénomination, a été trop souvent égarée dans le cours des diverses crises de la révolution. Plusieurs de vos concitoyens, vous le savez, appelés à l'honneur de surveiller la chose publique, et de la défendre par la force des armes qui leur étoient confiées, n'ont pas toujours été à la hauteur de leurs augustes fonctions : ils ont trop souvent, et je

(1) C 306, pl. 1158, p. 22. Signé : COINON (présid.), PORTE. *J. Sablier*, n° 1351.

(2) C 306, pl. 1158, p. 23. Signé : CONNIOT (présid.), LERNY (secrét.). *Mon.*, XX, 605; *J. Mont.*, n° 35; *J. Paris*, n° 516; *J. Sablier*, n° 1350; *Audit. nat.*, n° 615; *C. Eg.*, n° 651; *J. Matin*, n° 679 (sic); *C. Univ.*, 12 prair.; *J. Univ.*, n° 1651.